

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 octobre 2025

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 43 + 6 Pouvoirs
suppléants : 4

Secrétaire de séance : M. M. KRAPFENBAUER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mme E. BECK, M. J.-M. FISCHBACH, Mme C. MUNSCH, MM. J.-M. KRENER, G. HALTER, Mme M.-C. MILLER-AMARD - Suppléante -, MM. P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, M. BERTRAND - Suppléant -, Mme H. SCHMITT - Suppléante -, MM. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.-C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX.

EXCUSES : Mmes D. HAMM, A. CHABERT - Pouvoir à M. P. GANGLOFF -, MM. F. STAATH - Pouvoir à M. Y. RUDIO -, G. REUTENAUER, Mme F. BRACH - Pouvoir à Mme E. BECK -, MM. C. WINDSTEIN, Y. KLEIN - Pouvoir à Mme F. BOURJAT -, T. SCHINI - Pouvoir à M. H. STEGNER -, D. HOLZSCHERER - Pouvoir à M. A. SPAEDIG -, P. HERRMANN, B. KRIEGER, J.-M. REICHHART.

Délibération n°3 : Accord de principe pour l'octroi d'une garantie d'emprunt à la SAS CENTRALES VILLAGEOISES DU PAYS DE SAVERNE

Rapporteur : M. F. ENSMINGER

Vu l'article L2252-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition du Président d'octroyer à la SAS CENTRALES VILLAGEOISES DU PAYS DE SAVERNE une garantie d'emprunt relative à un prêt destiné au financement de projets d'installation de centrales photovoltaïques sur les toitures de différents bâtiments publics du territoire communautaire,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil communautaire, après que M. D. BURRUS ait quitté la salle pour ce point à l'ordre du jour et après en avoir délibéré, décide par 51 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. F. STAATH) :

* de **DONNER** un accord de principe à l'octroi d'une garantie d'emprunt sur un prêt de 250 000 € contracté par la SAS CENTRALES VILLAGEOISES DU PAYS DE SAVERNE ;

* de **PRÉCISER** qu'une nouvelle délibération sera soumise au Conseil communautaire pour l'accord final une fois connues les caractéristiques définitives du prêt : établissement bancaire prêteur, montant du prêt, durée, taux et tableau d'amortissement ;

* d'**AUTORISER** le Président ou son délégataire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Marc KRAPFENBAUER
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président